



Syndicat national unitaire

des Agents des

Collectivités Territoriales

et de l'Etat

SECTION

DU CONSEIL GENERAL

DES BOUCHES DU RHONE

LE MESSAGE DES COLLEGES

**FEVRIER
2014**

SOMMAIRE

Page 1 :

Vœux 2014 et
Contre-réforme des
retraites

Pages 2 et 3 :

Journée d'action du
18 Mars, Mobilité
2014, Augmenta-
tion des cotisations
des salariés

Page 4 :

Tableau IAT et reli-
quats des ATC

VŒUX DU PRESIDENT

Pour cette année 2014, les mesures en faveur du personnel sont les suivantes : la prime de 150€ versée au mois d'avril est pérennisée, le ticket restaurant passe à 8,50€, le quota d'avancement d'ATT2 à ATT1 passe de 30% à 40%, tous les chefs de cuisines percevront le C4, la participation de cotisation mutuelle augmente de 15% pour les agents ayant une mutuelle labellisée soit 28,75€. La limite d'âge de 50 ans pour le passage du C1 au C2 est levée. Ces mesures étaient demandées par la FSU depuis des années.

LA (CONTRE) REFORME DES RETRAITES

Le texte prévoit :

L'allongement de la durée de cotisation de 41,5 à 43 ans d'ici 2035, le gel des pensions de base durant 6 mois en 2014, la création du compte pénibilité permettant entre autre aux seuls salariés du privé, et exposés à des risques professionnels de partir à la retraite un peu plus tôt.

Majoration pour enfants : les majorations de pension pour les retraités ayant eu au moins 3 enfants (+ 10%) seront désormais soumis à l'impôt sur le revenu, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Pour les fonctionnaires: le taux des cotisations des fonctionnaires augmente déjà progressivement depuis la réforme de 2010, pour être alignés sur celui du privé, à l'occasion du décret de juillet 2012 pris au nom de l'aménagement des carrières longues, une nouvelle augmentation des cotisations pour les fonctionnaires était insidieusement programmée.

Appel à la journée d'action du 18 Mars

Emploi, pouvoir d'achat et salaires, accès aux services publics, protection sociale, retraites... la situation économique continue de se dégrader. Les salariés du public comme du privé, mais aussi les jeunes, les chômeurs et les retraités ne l'acceptent pas.

Le pacte de responsabilité proposé par le gouvernement est conditionné à une nouvelle et importante réduction des dépenses publiques. Depuis des années les agents du service public paient cette politique, baisse du pouvoir d'achat, réduction considérable des emplois. La fin de la contribution des entreprises à la branche famille à l'horizon 2017 va constituer un manque à gagner pour la protection sociale et risque d'entraîner sa fiscalisation.

Notre modèle social est ainsi fragilisé alors qu'il avait été connu comme un amortisseur de crise.

Les mesures à prendre ne doivent pas se faire au détriment du service public et de ses agents pour compenser de nouvelles aides aux entreprises ; les politiques précédentes n'ont pas fait preuve de leur efficacité.

Pour la FSU, les conditions de la reprise d'activité passent par une réforme fiscale réhabilitant l'impôt et organisant une redistribution des richesses tout en luttant contre l'évasion et la fraude fiscale.

Pour la FSU, la fonction publique et les services publics sont créateurs de richesse et participent au développement de l'activité et de l'attractivité de notre pays.

Si le premier ministre a apporté le démenti que nos fédérations de fonctionnaires demandaient concernant la baisse du pouvoir d'achat et le gel des avancements, il confirme néanmoins que la fonction publique participera à la baisse de la dépense publique, ce qui apparaît comme une contradiction, pour réorienter les choix économiques, sociaux et environnementaux, les organisations syndicales ont la responsabilité de proposer des alternatives et d'organiser le rassemblement et les mobilisations nécessaires des salariés du public et du privé.



Conseil Général 13

Hôtel du département
Bureau A 2045
52, Avenue de St Just
13256 MARSEILLE
CEDEX 20

Téléphone : 04.13.31.19.63.
Fax : 04.13.31.19.69.
Courriel : cg13@snuacte.fr

***Pour un service
public de qualité !***



Brèves syndicales

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2014

Les élections des représentants syndicaux aura le jeudi 4 décembre 2014 :

Le 4 février a eu lieu la première réunion au CG 13 entre les représentants du personnel et la DRH.

La FSU a comme lors des dernières élections demandé, avec la CGT, un mode de scrutin à l'urne dans chaque collège et dans chaque MDS afin de permettre à un maximum d'agent du CG 13 de voter.

Nous avons essuyé un refus catégorique des syndicats « maison », FO et CFTC, ceux préférant le mode de scrutin habituel sur certains sites du cg13 ou par correspondance, or chacun sait que le mode de scrutin le plus démocratique, le plus équitable, le plus honnête est le vote à l'urne!

Que cache donc ce refus catégorique?

Nous laissons les agents seuls juges de cette position anti démocratique.



Que vont devenir les EMOP ?

Les organisations syndicales ont rejetées unanimement la proposition de l'administration de réorganisation des EMOP au CTP du 3 décembre 2013.

La FSU est contre la suppression des EMOP, le redéploiement proposé, l'élargissement des missions, peinture et lavage de vitres n'est pas une solution, c'est une externalisation des missions, la non-reconnaissance de la qualité du travail fourni par les agents.

La vraie solution serait la création d'EMOP en quantité suffisante (14 au dire de la direction de l'éducation) pour assurer les missions de maintenance, et surtout les confier au service public.

Une audience a été demandée à la DRH, nous suivrons de près ce dossier.

Horaire des agents d'accueil

Actuellement les agents d'accueils effectuent 1723 h par an, or le maximum autorisé dans la FPT est de 1600 h, plus le jour de solidarité.

A quand le rééquilibrage, 116h de plus, ça fait cher payé par apport aux autres personnels logés dans les collèges, qui eux non pas d'heures d'équivalence.

Cette situation découle d'un décret de l'éducation nationale, mais sans fondement juridique dans la Fonction Publique Territoriale.

Certains conseils généraux et régionaux ont accepté de l'appliquer, c'est un temps de travail dérogatoire pourtant inconnu dans la FPT.

SALAIRES 2014

Le décret de revalorisation des salaires de catégories C par un saupoudrage de points, création d'échelon et 5 pts de plus pour tous au 01/01/2015 a été publié le 1er février 2014.

Il faudra maintenant attendre que les grilles soient mises à jour.

CALENDRIER PREVISIONNEL

Mobilité 2014

- Du 10 mars au 7 avril : vœux de mobilité
- 19 Mai : attribution de points médicaux
- Fin Mai, résultat du mouvement
- Fin juillet note d'affectation aux agents

MONTANT DES RELIQUATS DES A.T.C.

NIVEAUX DE CLASSIFICATION	GRADES	TAUX I.A.T. MENSUEL	MONTANTS I.A.T. MENSUEL	MONTANTS RELIQUATS COMPLEMENTAIRES MOYENS
C1	Adjoint Ppl de 1 ^{er} Cl. Etabts Enseignements	2,20	87,27€	221,10€
	Adjoint Ppl de 2 ^{ème} Cl. Etabts Enseignements	2,20	86,09€	
	Adjoint Technique de 1 ^{er} Cl. Etabts Enseignements	2,20	85,12€	
	Adjoint Technique de 2 ^{ème} Cl. Etabts Enseignements	2,20	82,35€	
C2	Adjoint Ppl de 1 ^{er} Cl. Etabts Enseignements	3,29	130,51€	330,45€
	Adjoint Ppl de 2 ^{ème} Cl. Etabts Enseignements	3,29	128,74€	
	Adjoint Technique de 1 ^{er} Cl. Etabts Enseignements	3,29	127,29€	
	Adjoint Technique de 2 ^{ème} Cl. Etabts Enseignements	3,29	123,14€	
C3	Adjoint Ppl de 1 ^{er} Cl. Etabts Enseignements	4,01	159,08€	354,62€
	Adjoint Ppl de 2 ^{ème} Cl. Etabts Enseignements	4,01	156,91€	
	Adjoint Technique de 1 ^{er} Cl. Etabts Enseignements	4,01	155,15€	
	Adjoint Technique de 2 ^{ème} Cl. Etabts Enseignements	4,01	150,09€	
C4	Adjoint Ppl de 1 ^{er} Cl. Etabts Enseignements	5,08	201,52€	532,80€
	Adjoint Ppl de 2 ^{ème} Cl. Etabts Enseignements	5,08	198,78€	
	Adjoint Technique de 1 ^{er} Cl. Etabts Enseignements	5,08	196,55€	
	Adjoint Technique de 2 ^{ème} Cl. Etabts Enseignements	5,08	190,14€	

* Le montant maximum du reliquat complémentaire est égal au double du taux moyen, dans la limite des crédits de l'enveloppe allouée par collège.